

## Lettre de J.-Alexandre Thérien à André Bachand

J.-Alexandre Thérien

Volume 50, numéro 1-2, 2014

Volume jubilaire

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1026236ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1026236ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0014-2085 (imprimé)

1492-1405 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Thérien, J.-A. (2014). Lettre de J.-Alexandre Thérien à André Bachand. *Études françaises*, 50(1-2), 190–192. <https://doi.org/10.7202/1026236ar>

# Lettre de J.-Alexandre Thérien à André Bachand<sup>2</sup>

Montréal, le 14 février 1966

Monsieur André Bachand  
Directeur des relations extérieures  
Université de Montréal  
2900, boul. du Mont-Royal  
Montréal (Québec)

Cher André,

Depuis de nombreuses années, je m'intéresse de près à l'Université, à ses initiatives et à son progrès. Je suis d'ailleurs l'un des premiers associés de l'Université.

Convaincu que notre Université doit être un phare de culture française en Amérique, je me suis particulièrement réjoui de la fondation de l'Aupelf et de l'établissement de son secrétaire à l'Université de Montréal, et aussi de la création de la revue *Études françaises*. Je tiens à vous faire part d'une idée dont vous pourriez peut-être discuter avec le directeur de cette revue et sur quoi je vous prierais de me faire tenir vos commentaires et suggestions.

Cette idée tient compte à la fois de l'année du Centenaire du Canada et de l'Expo et cadre bien me semble-t-il avec la dimension internationale de l'Université de Montréal et du rôle qu'elle joue et peut jouer dans le monde francophone.

Je voudrais créer un prix qui porterait le nom « Prix de la revue *Études françaises* » et qui serait attribué chaque année à l'auteur d'une

2. Division de la gestion de documents et des archives, Université Montréal. Fonds Secrétariat général (D0035). D0035CC13,57.

œuvre de création écrite en langue française. J'ajoute cependant une stipulation particulière : cette œuvre devrait être écrite en langue française, mais par un auteur qui n'est pas un français d'Europe.

Je pense par exemple aux auteurs originaires du Canada, de Belgique, de Suisse, du Liban, d'Afrique, de Madagascar, d'Haïti, de la Martinique, de l'Extrême-Orient, etc., et même de Pologne. Ce serait donner un « tour original » à ce prix et reconnaître que la culture française appartient à des millions d'individus qui habitent hors de France.

#### **Attribution du prix :**

Le directeur de la revue serait entièrement libre de déterminer les conditions du concours : choix du jury, date de réception des manuscrits, éligibilité des candidats, etc.

L'œuvre primée serait publiée sous les auspices de la revue et porterait mention du prix.

#### **Nom du prix :**

Le prix aurait nom « Prix de la revue *Études françaises* » avec mention que le prix est offert par J.-Alexandre Thérien, président de Thérien Frères (1960) Limitée.

#### **Montant du prix :**

Je serais prêt à verser un prix en argent de \$2 000,000 canadien et à verser également une somme de 1 000,00 \$ canadien à valoir sur les frais d'impression de l'ouvrage primé. J'ajouterais aussi pour les frais de publicité destinés à faire connaître le prix un montant maximum de 500,00 \$ canadien.

#### **Durée de l'offre :**

Cette offre serait faite pour une période de 5 ans ou une période suffisamment longue pour que le prix soit attribué au moins 5 fois, compte tenu des années de disette où le jury pourrait décider qu'aucune œuvre ne mérite le prix.

J'ajoute qu'au cas de décès, les directeurs de Thérien Frères (1960) Limitée seraient dans l'obligation de continuer cet engagement pour l'attribution du total convenu de 5 prix.

Si la revue cessait de paraître ou si elle était publiée ailleurs qu'aux Presses de l'Université de Montréal et sous le même nom, je réserverais pour moi ou mes successeurs le droit de retirer cette offre.

J'impose d'autre part comme seule obligation que la publication du livre primé soit confiée à la Maison Thérien Frères (1960) Limitée.

Si cette proposition intéresse le directeur de la revue, je serais très heureux d'avoir l'occasion d'en discuter avec vous deux.

Si d'autre part le directeur de la revue n'y voyait pas d'intérêt, je vous saurais gré de me faire vos suggestions quant à la réalisation éventuelle de ce projet.

Veillez agréer, mon cher André, l'assurance de mes très bons sentiments.

Bien à vous,

J.-Alex. Thérien  
Président de Thérien Frères (1960) Limitée